

CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du vendredi 15 Janvier 2016 à 20H30

Présents :

Mmes CANS Brigitte, GENSSLER Edith, LAURENT Anne, MARTINEZ Amélie,
MM. CANCIAN Jean-Louis, AMANS Didier, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques,
DUCOMMUN Frank, MARCHANT Marcel, PUYBUSQUE Yvon.

Secrétaire de séance : M. Yvon PUYBUSQUE.

M. le Maire, préside le conseil, ouvre la séance.

Depuis 2003, la compétence voirie est exercée par la communauté de communes Cœur Lauragais. La commune, propriétaire des voies, met son réseau à disposition de l'intercommunalité.

Pour bien préciser le cadre et les missions, M. Thomas DIGARD, responsable voirie de Cœur Lauragais expose au conseil le fonctionnement de cette compétence qui nécessite un lien important entre communes et intercommunalité. Cette intervention instructive permet de répondre aux diverses interrogations et montre le souci d'une gestion de proximité.

Le compte rendu de la séance du vendredi 20 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Par délibération, le conseil valide (9 pour, 0 contre, 1 abstention), la dépense correspondant à l'indemnité de conseil qui sera versée au receveur municipal pour la période de septembre à décembre 2015, soit 92, 12 €

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Electricité propose de modifier ses statuts afin d'étendre son action avec la prise de compétences nouvelles comme la production d'énergies renouvelables et la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications aux statuts.

Certains élus s'interrogent sur la période de fonctionnement des lampes publiques et la dépense ainsi engagée annuellement.

Le bureau d'études DEKRA vient de rendre le diagnostic qui va servir de base à la constitution de l'agenda programmée pour l'accessibilité. M. le Maire informe les membres du conseil de toutes les modifications proposées par ce constat. Le conseil prendra toutes les informations complémentaires et le temps de la réflexion avant de valider le programme de travaux nécessaires, ainsi que le calendrier correspondant.

Le bulletin municipal 2016 sera prochainement distribué par les élus aux administrés.

La cérémonie des vœux à la population aura lieu le dimanche 24 janvier 2016.

La journée citoyenne de travaux bénévoles aura lieu le samedi 30 janvier 2016. Toutes les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire au secrétariat de mairie avant le mardi 26 janvier 2016.

M. le Maire informe le conseil des avis retournés en préfecture suite au projet de modification de la carte intercommunale. Sur les 27 communes qui constituent notre communauté de communes Cœur Lauragais, 21 ont donné un avis défavorable. Le conseil communautaire s'est également prononcé par un avis défavorable. La procédure se poursuit par la consultation de la Commission Départementale de Coopération intercommunale qui précède la décision préfectorale.

La séance est levée à 23 H 40.